


 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/je-reconnais-les-faits-mais...>

 Écrit par Vincent-Seignet Juliette

 4 min read

"Je reconnais les faits mais n'y vois pas d'infraction." L'enseignant qui avait sorti un couteau en classe au Havre condamné

Un enseignant était jugé ce jeudi 18 avril par le tribunal correctionnel du Havre (Seine-Maritime) pour avoir sorti un couteau devant ses élèves. L'homme a été condamné à six mois de prison avec un sursis probatoire de deux ans, une peine plus sévère que ce qu'avait requis le parquet.

"Je reconnais les faits mais n'y vois pas d'infraction." Le ton est donné dès le début du procès. À la barre, Patrick, 52 ans. Cet enseignant d'histoire-géographie est jugé pour *"port d'arme blanche prohibé"* et pour *"violence volontaire avec arme"*.

L'incident s'était produit le 21 octobre 2023, au lycée Claude-Monet, au Havre (Seine-Maritime). Patrick avait surpris ses élèves de seconde en sortant un petit couteau Opinel® de son sac, juste après avoir évoqué l'hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard.

"Pourquoi avoir sorti cette arme ?" : voilà une des seules questions du président de la cour, qu'il a répété à maintes reprises, ce jeudi après-midi, car le professeur ne faisait que digresser pour répondre. *"J'ai jugé que c'était une période difficile, c'était une forme d'hommage pour parler de Samuel Paty, les élèves ont peut-être un autre schéma de pensée"*, s'est défendu Patrick.

Tout le long du procès, le quinquagénaire s'est justifié de manière évasive, sans vraiment d'explication directe. Parfois, il s'est même montré assez désinvolte face aux juges, avant d'admettre qu'il avait *"glissé psychologiquement"*. En mars dernier, un psychiatre avait d'ailleurs décelé un *"épuisement psychologique"* chez ce professeur *"fragile et vulnérable"*, selon Antoine Siffert, son avocat.

Lors de l'incident en octobre 2023, Patrick avait expliqué à ses élèves, couteau à la main, ne pas craindre de se servir de son arme s'il subissait des menaces, avant de le replier et le ranger. Choqués, quatre jeunes avaient décidé de porter plainte. Le rectorat avait fait un signalement au parquet du Havre.

À l'époque, nous avons échangé avec un des élèves présents ce jour-là. Selon lui, le professeur était troublé ces derniers temps et avait prédit une nouvelle attaque terroriste en France cette année.

"Il nous a dit qu'avant, il avait une bombe au poivre. Qu'en raison de l'assassinat de Dominique Bernard, il avait augmenté son équipement. Il nous a dit qu'il se sentait menacé. J'avais l'impression qu'il voulait se protéger lui-même", nous avait souligné le lycéen.

Pendant l'audience de ce 18 avril, Patrick a répété plusieurs fois qu'il n'avait pas menacé les 31 élèves à qui il donnait cours ce jour-là. Certains étaient d'ailleurs présents au tribunal.

Après cinq heures de débats, le président du tribunal a condamné Patrick à six mois de prison avec un sursis probatoire de deux ans. L'enseignant a l'interdiction de porter une arme pendant cinq ans mais n'a pas d'injonction de soins psychologiques ou psychiatriques, ce qu'avait pourtant demandé le parquet.

En revanche, l'homme a été condamné à une interdiction d'exercer toutes fonctions d'enseignement pendant trois ans.

Une peine plus importante que les réquisitions du parquet qui étaient les suivantes : trois mois de prison avec un sursis probatoire de deux ans, injonction de soins psychologiques et psychiatriques, interdiction de port d'arme pendant cinq ans.

Initialement, l'enseignant devait être jugé le 29 mars, mais au début de l'audience, la présidente du tribunal avait demandé le report. L'enseignant s'était pourtant préparé et avait envie de s'exprimer.

"La présidente a renvoyé au 18 avril car elle estimait nécessaire d'être en collégiale et pas en juge unique pour décider de la culpabilité de mon client", avait déclaré le défenseur de l'enseignant, Me Antoine Siffert.

Une décision également motivée par le contexte de menaces terroristes sur les établissements scolaires.

Dans l'attente de son procès, l'enseignant avait été placé sous contrôle judiciaire. Il avait interdiction d'exercer et de paraître au sein de son établissement.

Generated with Reader Mode